

Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Chef du Département fédéral de
l'économie, de la formation et de la
recherche (DEFR)
Palais fédéral Est
3003 Berne

Réf. : 22_COU_5128

Lausanne, le 14 septembre 2022

Consultation fédérale – Accord bilatéral entre la Suisse et l'Indonésie concernant la promotion et la protection des investissements (API)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud à l'honneur de vous adresser sa prise de position en réponse à la consultation citée en exergue.

En préambule, le Gouvernement vaudois salue le travail continu du Conseil fédéral pour la conclusion d'accords de protection des investissements (API) bilatéraux, permettant ainsi aux investisseurs suisses à l'étranger de disposer de conditions-cadre favorables et de la garantie d'une protection juridique efficace, en particulier contre les risques politiques. Pour une économie aussi tournée vers l'extérieur que celle de la Suisse, de telles dispositions contractuelles sont d'une grande importance.

En l'occurrence, le Conseil fédéral a fait preuve de ténacité dans ses échanges avec le Gouvernement indonésien à la suite de sa décision de 2014 de révoquer l'intégralité des API existants et de ne plus en conclure de nouveaux.

Ainsi, le présent API permet de combler un vide contractuel de six ans et prévoit des dispositions de protection contre les discriminations étatiques à l'encontre des investisseurs étrangers par rapport aux investisseurs nationaux et aux investisseurs de pays tiers, les expropriations illégales et indemnisées de manière inadéquate, les entraves injustifiées aux paiements et aux mouvements de capitaux, ainsi que la garantie d'un traitement juste et équitable.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud approuve le projet d'accord mis en consultation.

Il note avec satisfaction que cet API est le premier négocié par la Suisse qui contient des dispositions spécifiques garantissant la conformité des objectifs de la protection des investissements avec ceux du développement durable et avec les intérêts particuliers des « pays en développement » et encourage le Conseil fédéral à poursuivre dans cette voie pour la négociation de futurs API entre la Suisse et des Etats tiers.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos déterminations, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER



Aurélien Buffat

Copies

- afin@seco.admin.ch
- Secrétariat général du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (SG-DEIEP)
- Office des affaires extérieures (OAE)